rend la guerre majeure presque impossible. En conséquence, la compétition se déplace vers les zones grises et les guerres par procuration. Ce cadre impose aux États de repenser leur défense (en premier lieu la France) des influences étrangères et de se doter des outils de souveraineté dans tous les domaines.

Enfin, la technologie redéfinit les frontières du conflit et de la puissance. La donnée est la nouvelle arme stratégique. « *L'arme de demain, c'est la donnée* », a prévenu Joseph Nye. La guerre des technologies est donc un combat pour la souveraineté numérique, où les acteurs privés (GAFAM et BATX), dont la puissance économique rivalise avec celle des États, sont à la fois alliés et sources d'inquiétude. Le cyberespace est d'ailleurs reconnu comme un « « *cinquième champ de bataille* ». Les innovations militaires sont des « *game changers* » potentiels : les armes hypersoniques réduisent les temps de réaction stratégiques, tandis que la militarisation de l'espace fait de l'orbite terrestre un nouveau *Far West* stratégique. Cette mutation de la guerre est accentuée par le rôle croissant des robots militaires et des systèmes autonomes, soulevant d'importantes questions éthiques.

S.E.M. Eugène BERG



Alain Didier OLINGA, Rémy MBIDA MBIDA (coordinateurs scientifique)
La diplomatie africaine au XXIe siècle. Mélanges en hommage au Pr. Laurent ZANG
Paris, L'Harmattan, 2026,
3 Tomes (326, 356 et 254 p.)

Il convient de remercier les deux professeurs en relations internationales de l'Université de Yaoundé II, qui sont également conseillers ministériels et participants de la Commission de l'Union africaine sur le droit international (CUAIDI), d'avoir réuni ce riche panel d'une cinquantaine d'auteurs afin de dresser un bilan le plus complet possible des relations que le continent africain et ses 54 membres entretiennent avec le monde extérieur. Cette vue intérieure fort variée est fort stimulante, puisque le poids de l'Afrique sur la scène internationale ne peut que croître et se renforcer. Il ne s'agit pas seulement des voix africaines à l'ONU[2], du poids de l'Afrique dans les énergies ou des minéraux, dont elle détient 30 % des réserves mondiales. Il est question de la position spécifique, souveraine, qu'elle entend désormais faire valoir en tout temps et en tout lieu.

2. Organisation des Nations Unies (ONU).

Comment la diplomatie africaine se forme-t-elle, se métamorphose-t-elle et s'adapte-t-elle ? Y a-t-il une place pour le régionalisme, l'économie et l'environnement ? Ces questions traduisent les inquiétudes des chercheurs et praticiens de la diplomatie. Mais de l'inquiétude, Laurent Zang avait une conception particulière : il y voyait le carburant de toute recherche. C'est sur cette base que s'accordent les contributions de ce volume des « *Mélanges* » à sa mémoire. Les contributions sont orientées vers quatre axes thématiques relevant : de l'Afrique dans sa coopération bilatérale et multilatérale ; du régionalisme africain ; de la diplomatie économique africaine, et de la diplomatie environnementale. Ils tendent à traiter du continent comme un espace, une entité dont l'unité se construit avec les États, les organisations internationales, régionales et continentales, les forces économiques et les peuples (société civile).

Sous le thème « *L'Afrique dans l'entre deux : réflexion sur une technologie constitutionnelle import-export* », un des auteurs analyse la dynamique socio-institutionnelle de l'État africain. Il révèle que le constitutionnalisme en Afrique, contrairement à la thèse mimétique de l'importation, comporte une bonne part d'endogénéité dont l'influence est restée sur le constitutionnalisme occidental.

Une différente approche aborde les défis de la diplomatie des sommets entre l'Afrique et d'autres pays en examinant l'Afrique comme un objet de convoitise entre les puissances mondiales et un terrain d'émergence pour de nouveaux États sur la scène internationale. Intitulée « *La multiplication des sommets Afrique-pays : quels enjeux* ? », sa contribution rend compte, dans ces sommets, du déclassement des anciennes puissances coloniales, de la prolifération et de l'hétérogénéité des vis-à-vis dont l'intensité est variable, parfois inférieure à celle des puissances africaines.

La place de l'Afrique dans la coopération multilatérale en matière économique et commerciale est passée au crible. Analysant « *la participation de l'Afrique dans les négociations commerciales multilatérales du GATT*[3] *à l'OMC*[4] *et l'intégration du traitement spécial et différencié* », on y expose l'influence de l'Afrique dans la naissance de l'OMC et du principe du « *Traitement spécial différencié* » dans le corpus juridique de l'organisation.

Par ailleurs, reprenant la logique « Afrique-pays » comme logique de coopération bilatérale, des auteurs étudient la « *coopération sino-africaine (Chinafrique) :*

3. *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT).
4. Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

prédation ou symbiose ?». Ils analysent dans le domaine principalement minier, les faiblesses de cette relation dans le temps long.

On trouve par ailleurs une vue originale sur la place des valeurs dans les relations internationales africaines : « *Valeurs éthiques en jeu dans la diplomatie économique africaine au XXIe siècle : liberté, justice et paix.* » Il s'agit de comprendre et d'expliquer comment l'Afrique pourrait, en tant qu'entité politique unifiée, mobiliser la liberté, la justice et la paix pour son développement interne, et son positionnement dans les relations économiques internationales.

Sous le même axe de diplomatie économique, plusieurs articles portent sur le « *changement des prix des produits miniers sur les provisions de change et de soldes budgétaires en zone CEMAC* ». Y sont évalués l'incidence de la volatilité des cours des produits miniers, plus spécifiquement du pétrole, sur le solde budgétaire et les réserves de change des pays de la zone CEMAC[5]. L'idée consiste à démontrer, d'une part, la dépendance en devises et en ressources budgétaires des pays de la sous-région à l'égard de la ressource pétrolière et, d'autre part, l'interdépendance économique des pays de la CEMAC, y compris dans les relations économiques internationales.

Depuis une dizaine d'années, les pays de l'Afrique Centrale, notamment le Cameroun et le Tchad, sont confrontés aux menaces du groupe terroriste *Boko Haram*. Au début, les organisations sous-régionales, c'est-à-dire la CEMAC et la CEEAC[6], sont restées dans un certain état de léthargie. Puis elles se sont ressaisies et ont adopté un certain nombre de mesures de coopération pour une stratégie de lutte contre le terrorisme. Il faut avouer qu'au regard de la mise en œuvre des mesures prises, le bilan reste insatisfaisant. Le sentiment qui se dégage est celui d'une implémentation insuffisante des engagements pris par les États membres. Face au développement proliférant des activités criminelles des entités terroristes sur le continent africain, le recours à la force armée apparaît quasi naturel, au point de laisser poindre l'idée d'une opérationnalisation des moyens pacifiques offerts par les dispositifs pertinents, tant de l'ordre juridique international que plus spécifiquement de l'Union africaine (UA). Aussi, au regard des résultats relativement satisfaisants du recours à la contrainte armée, apparaît clairement posé le problème de l'opportunité du recours à la diplomatie dans cette lutte. Aussi, une appréhension méticuleuse conduit à asseoir l'analyse sur une question centrale : la diplomatie peut-elle utilement contribuer à freiner le développement du terrorisme sur le

5. Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).
6. Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

continent en général, en Afrique de l'Ouest et du centre en particulier ? Le bilan des quelques tentatives menées dans ce sens paraît mitigé. Il en ressort que, dans ce champ, la diplomatie ne pourrait conduire à des résultats patents qu'en présence de préconditions incontournables. Aussi, l'utilisation de la négociation peut s'avérer performante selon qu'elle est désirée ou imposée.

L' « africanisation du maintien de la paix » est-elle à mesure de relever les défis de la sécurité, en dépit de la hiérarchisation des positions de ses acteurs ? Un article y répond : Il apparaît que l'africanisation du maintien de la paix ne relève pas d'un accident de l'histoire. Elle résulte d'un mécanisme historique et conjoncturel, de routinisation et de bricolage dans la pratique du maintien de la paix en Afrique depuis le début des années d'indépendances. En tant que processus sociohistorique, l'africanisation du maintien de la paix participe au concret d'un métissage institutionnel qui fait de sa formation le produit d'un processus de construction, à la fois des dynamiques endogènes africaines, et exogènes importées, dans la pratique du maintien de la paix en Afrique. L'africanisation du maintien de la paix, produit issu d'un processus d'hybridation, se situe à mi-chemin des logiques africaines et donc autonomes d'expérimentation du maintien de la paix, mais ne s'inscrit pas moins dans le dispositif global de sécurité collective. Par conséquent, l'illusion de la notion d'appropriation africaine, au cœur de l'africanisation du maintien de la paix, est mise à l'épreuve de la coproduction de nouvelles normes et pratiques politiques par une multitude d'acteurs ayant des ressources et des positions différentes en Afrique.

Aussi, l'« africanisation du maintien de la paix » est une institution productrice de contraintes, travaillées par les initiatives de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, se traduisant par des actions de formation ; d'entraînement ; d'équipement aussi, par l'apport des aides matérielles et financières aux différentes armées nationales dont se servent certains acteurs pour atteindre leurs fins. Toutefois, l'analyse des opérations de paix en Afrique laisse tout de même perplexe quant à la réalité des changements opérés et à une volonté de plaire aux pays donateurs, plus qu'à une authentique rupture idéologique des Africains. L'idée d'une « africanisation du maintien de la paix » s'enracine dans le projet de « renaissance africaine », consécutif de la mouvance globale de la régionalisation du maintien de la paix et de la sécurité internationale. S'il est clair que les organisations du continent font preuve d'une plus grande disposition à intervenir dans les affaires intérieures de leur voisin, les ressorts conceptuels de leurs actions n'ont pas fondamentalement évolué. En réalité, rejeter de manière catégorique l'autodétermination stratégique

africaine est aussi illusoire et déraisonnable que d'en faire la condition *sine qua non* au succès de toute initiative en matière de résolution des conflits en Afrique.

La présente analyse a pour objectif d'évaluer le mécanisme des organisations régionales dans le domaine de résolution des conflits, à travers une contribution à la compréhension et à l'explication des nouvelles approches stratégiques et diplomatiques adoptées par l'UA en la matière. En effet, la réalisation de l'aspiration d'« *une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité* » conformément au point 4 de l'*Agenda 2063* de l'Union africaine[7] se trouve au centre des actions réalisées par l'organisation en vue d'assurer la pacification et la stabilité du continent, traduisant ainsi la volonté de ladite instance de promouvoir des solutions globales aux crises qui minent le développement durable du continent. Après l'échéance de l'un des objectifs majeurs de l'*Agenda 2063* qui consistait à « *faire taire les armes d'ici 2020* », l'on pourrait se poser des questions sur le bilan du nouveau dispositif diplomatique de l'Union africaine dans le renforcement de la sécurité et le maintien de la paix dans le continent. Autrement dit, en quoi consistent les nouvelles stratégies diplomatiques de l'UA en matière de résolution des conflits en Afrique et quelle est l'efficacité de leurs mises en œuvre dans la pacification et la sécurisation du continent ?

Les nouvelles stratégies diplomatiques de l'UA dans la résolution des conflits consistent essentiellement en sa collaboration avec d'autres organisations internationales et la réforme des institutions régionales en matière de paix et de sécurité dans le continent. Seulement, la mise en œuvre de ces nouvelles approches présente un bilan mitigé, car, même si elles concourent à la réalisation des aspirations de la paix et la sécurité, l'on y note des limites opérationnelles et institutionnelles qui empêchent la pacification durable de l'Afrique. La contribution des États dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU est examinée dans le détail en proposant maints cas concrets. L'étude de la contribution en troupes des États de la CEMAC, en l'occurrence le Cameroun, le Congo, le Gabon et le Tchad entre 2013 et 2020, aboutit au constat d'une régionalisation des déploiements des troupes. Cette collaboration régionalisée s'explique mieux par les raisons politico-sécuritaires. L'intérêt national domine dans la logique de la participation des États de la CEMAC dans ces opérations de l'ONU. Le réalisme est ainsi au cœur des contributions des pays de la CEMAC dans les OMP[8] onusiennes. L'insécurité en

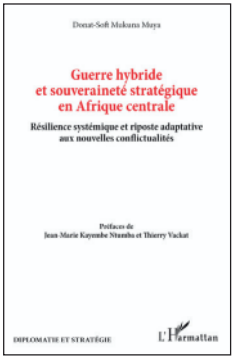
7. *Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons*, Commission de l'Union Africaine, Avril 2015, 28 p., lien : https://au.int/sites/default/files/documents/36204-doc-agenda2063_popular_version_fr.pdf (consulté le 31 mars 2026).

8. Opérations de Maintien de la Paix (OMP).

Afrique centrale est une préoccupation majeure pour les États. Aggravée par son aspect transfrontalier, la problématique de la menace contre la paix et de l'insécurité se pose désormais avec beaucoup plus d'acuité. Conscients des enjeux liés à l'insécurité en Afrique centrale, les États ont établi des relations de coopération sur le plan sous-régional, régional et international. Cette dynamique en matière de coopération s'est manifestée par la signature des accords et des conventions, par la création d'organes et par des actions sur le terrain.

Malgré tous ces efforts, l'inquiétude reste et demeure galopante en Afrique centrale. C'est donc à juste titre qu'il convient de questionner l'efficacité de la coopération des États d'Afrique centrale dans la lutte contre l'insécurité. En effet, si le fait que la coopération des États d'Afrique centrale présente de nombreuses faiblesses est indéniable, force est d'admettre qu'une nouvelle dynamique de coopération et l'émergence d'une véritable gouvernance sécuritaire en Afrique centrale peuvent être considérées comme les stratégies les mieux adaptées pour surmonter les nouveaux défis sécuritaires auxquels ces États sont confrontés.

S.E.M. Eugène BERG



Donat-Soft Mukuna Muya
(Préfaces de Jean-Marie Kayembe Ntumba et Thierry Vackat)
Guerre hybride et souveraineté stratégique en Afrique centrale. Résilience systémique et riposte adaptative aux nouvelles conflictualités
Paris, L'Harmatttan, 2026, 347 p.

L'Afrique centrale, comme d'ailleurs l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Des régions vastes couvrant environ un tiers du continent, représentant une superficie d'environ dix millions de kilomètres carrés, font face à une transformation majeure de la conflictualité. En effet, on y observe la convergence de milices irrégulières, de conflits informationnels, d'acteurs transnationaux, de pressions économiques et de stratégies cybernétiques. Ces régions deviennent ainsi un théâtre complexe de ce qu'on appelle désormais « guerre hybride ». Face à ces défis, cet ouvrage, qui porte uniquement sur l'Afrique centrale, s'étendant de la République centrafricaine à la RDC et à la région des Grands Lacs, arrive à point nommé. Il s'inscrit dans un double impératif : comprendre les logiques à l'œuvre dans ces nouvelles formes de guerre où s'imbriquent djihad global, recherche de ressources et conflits locaux et bâtir des réponses